

**Vous ressentez un mal-être au travail,
vous constatez un risque pour votre santé physique ou
mentale, pour votre sécurité ? QUE FAIRE ?**

Ne restez pas seul(e) :

**contactez le SNUDI-FO qui vous aidera dans vos démarches (courriers,
audiences, déclaration d'accident de service, protection fonctionnelle...)
et, si nécessaire, à réaliser un signalement.**

Le registre santé et sécurité au travail (RSST) vous permet d'effectuer des signalements concernant une situation que vous considérez comme anormale ou dangereuse pour vous-même, les personnes ou les biens.

Ces signalements seront portés à la connaissance des membres du comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental (**CHSCTD**) et de l'administration.

Qui peut signaler ?

Tout personnel (directeur, adjoint, remplaçant, stagiaire, AESH ...) directement et sans intermédiaire.

Que peut-on signaler ?

- agression verbale et/ou physique,
- gestion des élèves perturbateurs, inclusions difficiles,
- conflits avec des parents d'élèves, d'autres adultes ou l'administration,
- conditions matérielles difficiles, dangereuses (mobilier, locaux inadaptés, bruit, température, ...),
- conditions sanitaires (toilettes, propreté des locaux, ...),
- ... et plus généralement toutes suggestions qui permettraient d'améliorer vos conditions de travail et de prévenir des risques professionnels.

Comment signaler ?

Les membres FO du CHSCTD sont disponibles pour vous conseiller, vous aider à rédiger votre signalement dans le RSST et en assurer le suivi auprès de l'administration en vous tenant informé(e).

Vos contacts au SNUDI FO 21

2 rue Romain Rolland 21000 Dijon 03 80 67 01 11 snudifo21@wanadoo.fr

Sylvain POUPON 06 29 55 32 42 sylvain.poupon@ac-dijon.fr
Delphine PERRUCHOT 06 59 42 43 60 delphine.perruchot@ac-dijon.fr

Comment réaliser un signalement sur le RSST à partir du PIA

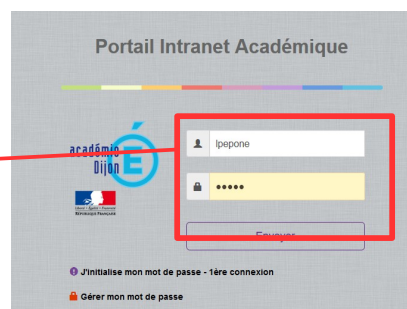
**A- Se connecter au site : <https://pia.ac-dijon.fr/envole/>
(ou taper PIA dijon dans un moteur de recherche)**

B- Page de connexion

- Identifiants webmail

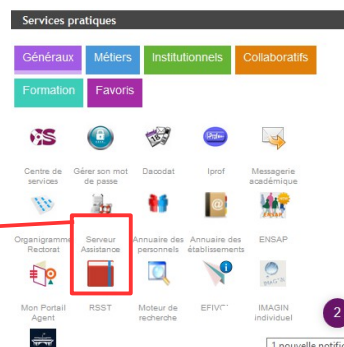
Login : 1ère lettre du prénom + nom (ndupont)
Mot de passe : numen ou mot de passe modifié

En cas de problème d'identifiants de messagerie, contactez l'assistance informatique du rectorat au 03 80 44 88 09



C- Dans le PIA, onglet services généraux

Cliquez sur RSST



D- Accès au RSST

Cliquez pour effectuer un nouveau signalement



E- Rédaction du signalement

Votre affectation et votre identité

Complétez les différents champs

Rédaction du signalement :

- citez les faits de manière objective et précise
- pour un même fait, ne pas faire de signalement collectif
- attention : le rédacteur est responsable de ses écrits :
 - ne pas rédiger de propos diffamatoires,
 - éviter de citer nominativement les personnes concernées (préférez Mme X, l'élève Y...)

Sauvegardez